



PROJET PÉDAGOGIQUE

ALSH de La Force

En route vers le pays imaginaire : Voyages avec Peter Pan

Vacances d'automne

Du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2026

Sommaire

	Descriptif de l'accueil	p. 2
I.	Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif	
	p. 3/4	
II.	Les objectifs pédagogiques	p. 4/5
III.	Les activités	p. 5
IV.	La répartition des temps respectifs d'activité et de repos	
	p. 6	
V.	Les modalités de participation des mineurs	p. 7
VI.	Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap	
	p. 7	
VII.	Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés	
	p. 7	
VIII.	Les modalités de fonctionnement de l'équipe	
	p. 8	
IX.	Évaluation de l'accueil	
	p. 9	

Descriptif de l'accueil

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Adresse : 8, rue André Rousseau - 24130 La Force

Tél. : 05.58.58.94.36

alsh.laforce@la-cab.fr

L'ALSH est situé à proximité des écoles. La Force est un petit village agréable situé à 10 km de Bergerac. Entre forêts et rivières, La Force se situe dans un milieu naturel riche. Le village compte également de nombreuses associations culturelles et sportives.

La présence de la Fondation John Bost amène également une richesse dans les échanges avec le public.

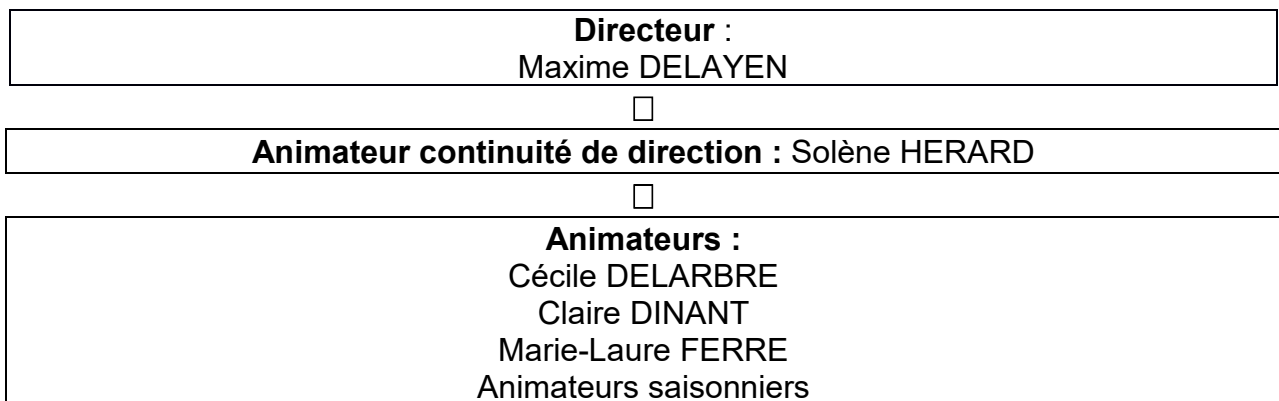
Organisateur : Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Domaine de la Tour - La Tour Est - CS 40012 - 24112 Bergerac Cedex

Nombre de places et âges des enfants : 49 places, de 3 à 14 ans : 16 enfants de 3 à 5 ans et 33 enfants de 6 à 14 ans. (58 places l'été).

Période : Du lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2026

Organigramme :



Le personnel technique :

- Le personnel municipal chargé du restaurant scolaire,
- Les agents techniques de la municipalité et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise,
- Les agents d'entretien de la municipalité.

I. Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif

L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte.

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

La politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'articule donc autour des orientations éducatives suivantes :

Promouvoir le loisir éducatif

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chrono-biologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités

Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.

Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences.

Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale...).

Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.

Nos accueils de loisirs sont, en ce sens, des lieux privilégiés pour favoriser le « vivre ensemble ». Facteur d'enrichissements mutuels, la mixité se décline sous diverses formes :

- Genre : garçon/fille ;
- Handicap : accueillir, agir avec des personnes en situation de handicap ;
- Territoire et habitat : urbain/rural ; quartiers politique de la ville, ... ;
- Âge ;
- Sociale : permet le brassage, la rencontre sans distinction des personnes par CSP (catégories socio-professionnelles), des plus humbles aux plus aisées ;
- Culturelle : selon ses origines, l'éducation reçue, ses pratiques, etc...

Accueillir les différences en favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.

En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

La CAB prend en compte les spécificités de cet accueil en s'appuyant sur les compétences d'un partenaire privilégié : l'IME (l'Institut Médico Éducatif) de Rosette géré par l'association des Papillons Blancs.

Amener les enfants et les jeunes à découvrir leur territoire dans sa dimension locale en priorité, mais aussi plus élargie avec la proposition de mini-séjours.

La complémentarité entre les accueils de loisirs au niveau des moyens humains et logistiques contribue à un travail de mise en réseau des compétences (rencontres inter-centres).

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.

Le développement durable répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.

Le projet pédagogique est élaboré en équipe, chacun apporte sa réflexion. Les responsabilités et les tâches sont réparties en fonction des idées et des attentes de chaque animateur en cohérence avec le projet éducatif. Il donne naissance à des projets d'animations qui se concrétisent par un programme d'activités. Nous nous appuyons sur les compétences de chacun et la complémentarité dans l'équipe (profil, sportif, manuel, etc...).

L'équipe d'animation a repensé la complémentarité et la continuité des temps de l'enfant.

II. Les Objectifs pédagogiques

« En route vers le pays imaginaire : voyages avec Peter Pan »

Objectif pédagogique : Stimuler l'imaginaire des enfants

Objectifs opérationnels :

- Favoriser le développement de l'imaginaire des enfants,
- Permettre aux enfants de s'exprimer sans restriction pour libérer leur imagination.

Actions :

- En mettant en place des activités variées (manuelles, sportives, créatives...).
- En mettant en place des activités en lien avec le thème, dans le contenu, le vocabulaire de l'activité (noms de jeux, noms des activités...)

Objectif pédagogique : Développer la socialisation et la coopération

Objectifs opérationnels :

- *S'intégrer dans un groupe à travers des personnages imaginaires (pirates, fées, sirènes...),*
- *S'exprimer à travers différentes formes d'activités (sportives, manuelles, de recherche, grands jeux...),*
- *Coopérer sur différents temps de la journée (temps de développement personnel, temps de repas...) en dehors des temps d'activités.*

Actions :

- *En mettant en place des activités collectives en lien avec les événements du pays imaginaire (la lutte contre les pirates, la découverte des indiens, la magie des sirènes, voler comme Peter Pan...)*
- *En utilisant les personnages du pays imaginaire comme support pour atteindre les objectifs (jeux de rôles, missions pour les enfants...)*

Objectif pédagogique : Adopter le vivre ensemble

Objectifs opérationnels :

- *Apprendre à vivre en collectivité,*
- *Accepter les différences de chacun,*
- *Appréhender ses difficultés et les surpasser à l'aide du groupe.*

Actions :

- *En multipliant les temps d'échanges tout au long de la journée,*
- *En multipliant les situations de dialogue avant, pendant et après toutes les activités,*
- *En se mettant face à ses limites.*

III. Les activités

La qualité éducative des activités tient compte :

- Du respect des rythmes chronobiologiques de l'enfant,
- De la pertinence de l'organisation des activités.

Notre rôle est de proposer des loisirs éducatifs dans un cadre respectueux de la législation et garantissant la sécurité morale et physique des participants. Nous souhaitons favoriser la découverte d'activités innovantes et impliquer les enfants et les jeunes dans leur organisation.

Nous sommes particulièrement vigilants à respecter et faire respecter la Convention des Droits de l'Enfant surtout l'article 29 : les États parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit :

- Favoriser l'épanouissement
- Inculquer à l'enfant le respect des Droits de l'Homme
- Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance et d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques.

Enfin l'apprentissage des devoirs liés à la vie en collectivité constitue un axe essentiel.

L'équipe d'animation veille à offrir aux jeunes la plus grande variété d'activités possibles : activités de découverte, manuelles, sportives et de loisirs tout en prenant en compte les envies des enfants.

L'animateur ne doit pas négliger la vie quotidienne et les temps différents qui la composent.

Ainsi l'animateur donne à jouer, laisse jouer, fait jouer et joue avec les enfants.

La plateforme « ondonnedesnouvelles » sera de nouveau mise en place pour cette période de vacance

IV. La répartition des temps respectifs d'activités et de repos

La vie quotidienne

À travers l'organisation de la vie quotidienne l'équipe d'animation s'engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis (cf VIII Le rôle des animateurs).

Rôle de l'animateur/Objectifs	Moyens
ACCUEIL dans le lieu de vie des 3/6 ans 7h30 – 9h30	
Accueil des enfants dans le lieu de vie des 3-6 ans. Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différenciés	Arrivées échelonnées
Contrôler les présences	Pointage
Échanger/informer/donner confiance	Accueil des parents
Sécuriser l'accueil	Liste des enfants dans les lieux de vie
Travailler la qualité de l'accueil, apporté du réconfort, favoriser les échanges	Aménagement accueillant des lieux de vie, animateurs à l'écoute et attentifs aux enfants
ACTIVITÉS 9h30 - 11h45	
S'assurer de tout mettre en œuvre dans l'intérêt de l'enfant, assurer la sécurité physique et morale de tous, favoriser l'épanouissement, ...	Mise en place d'activités en lien avec les projets éducatif et pédagogique
LES REPAS 11h45 – 13h00	
Contribuer à l'hygiène	Lavage des mains, les enfants n'accèdent pas aux cuisines
Réguler, faire découvrir les mets, ne pas forcer les enfants, engager à la convivialité	Partage du repas en présence des animateurs : 1 par table de 8
Responsabiliser et développer l'autonomie et favoriser l'apprentissage	Les enfants mangent sans animateur à leur table : encadrement des plus jeunes par les plus grands (1 fois par semaine)
Éviter le bruit excessif	Retour au calme si nécessaire. L'animateur est un régulateur.

TEMPS de DÉVELOPPEMENT PERSONNEL pour les enfants de plus de 6 ans 13h00 - 14h15	
Respecter les rythmes de chacun, dégager du temps libre	Les animateurs doivent jouer, laisser à jouer et/ou jouent avec les enfants
TEMPS CALME pour les enfants de 3 à 6 ans 13h30 - 15h00	
Permettre aux enfants d'avoir des rythmes différenciés.	L'animateur propose un temps de sieste et/ou de repos (lecture, petits jeux calmes...)
ACTIVITÉS 14h15 - 16h	
Dans l'intérêt de l'enfant, assurer sa sécurité physique, affective et morale de tous, favoriser son épanouissement...	Mise en place d'activités en lien avec les projets éducatif et pédagogique
GOUTER 16h00-16h30	
Répondre aux besoins physiologiques, partager et échanger	Goûter fourni par le centre de loisirs, temps partagé avec les animateurs
TEMPS DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL ET DÉPARTS ÉCHELONNES 16h30 – 18h30	
Échanger, informer	Accueil des familles
Veiller à la sécurité, être responsable	L'animateur doit savoir comment repartent les enfants (seuls, en famille...) Aucun enfant ne part seul sans autorisation des parents
Les animateurs donnent à jouer, laissent jouer et/ou jouent avec les enfants	Respecter les rythmes de chacun, donner du temps libre aux enfants

V. Les modalités de participation des mineurs

- Mise en place de règles de vie discutées entre les enfants et l'équipe d'animation.
- Mise en place de conseils de copains où les enfants partagent des informations sur la vie du centre, proposent, choisissent leurs activités.
- La préparation de l'activité et le rangement se font avec la participation les enfants (selon leurs capacités).

VI. Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap

Pour accueillir au mieux les enfants atteints de trouble de la santé ou de handicap, l'équipe de direction et d'animation est à l'écoute de la famille afin d'explorer toutes les possibilités (aménagement de locaux, prise en charge particulière) pour optimiser les conditions d'accueil de l'enfant. L'organisation mise en place doit répondre au mieux aux besoins de l'enfant sans mettre en difficulté ni l'enfant, ni le groupe, ni l'équipe d'animation.

Le PAA : Projet d'accueil adapté

Le projet d'accueil adapté est construit en collaboration avec la famille et son enfant.

Il a pour but de :

- Recueillir des informations pour mieux connaître l'enfant, ses envies, ses capacités et ses besoins
- Faire émerger des pistes d'aménagement pédagogiques pour l'accueillir dans les meilleures conditions.
- Avec l'accord des parents, les animateurs intervenant dans les temps de vie de l'enfant peuvent être associées pour co-construire le projet.

VII. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés :

Maternelles (3/6 ans)

- ALSH : accueil des familles et des enfants
- Salle de motricité et de sieste de l'école maternelle
- Parc de l'école maternelle

Primaires (6/12 ans)

- Maison des jeunes
- Cour de l'école primaire
- Parc de l'ALSH
- Un bureau pour l'accueil des familles

VIII. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

Pour permettre une meilleure réflexion, des temps quotidiens sont prévus en équipe avec la direction qui transmet les informations et consignes. Les animateurs et/ou les intervenants sont intégrés de manière spontanée aux projets.

Au quotidien, l'équipe met en œuvre un travail de transmission et de communication. Pour ce faire, elle s'est dotée d'outils : un cahier de liaison dans lequel sont notées toutes les informations que chacun souhaite communiquer, un journal de bord où sont inscrits les comptes rendus des réunions, les missions à effectuer, les projets...

Lors de réunions hebdomadaires, les activités peuvent être revues et corrigées en fonction des besoins et de l'observation des enfants.

Le directeur assure les rôles de :

- Coordinateur. Il fait le lien entre l'organisateur, l'équipe et les différents intervenants.
- Formateur. Il accompagne les animateurs dans leur évolution permanente, il les conseille et les soutient dans leur projet d'animation, travaille avec eux leurs compétences et leurs points d'efforts en vue d'être plus efficient mais aussi de manière à ce que chacun se sente respecté et indispensable au bon fonctionnement de la structure.
-

L'animateur doit :

- Assurer la vie quotidienne des enfants,
- Donner à jouer, laisser jouer, jouer avec et faire jouer,

- Lors de la présentation de ses activités ou sorties, informer l'enfant des règles à suivre et proposer des situations à vivre, des résolutions de problèmes plutôt que de la consommation passive d'activités,
- Être conscient des responsabilités qui lui sont confiées, tant au niveau de la sécurité physique, morale qu'affective de l'enfant. C'est la raison pour laquelle, il est très important d'instaurer un réel dialogue avec l'enfant,
- Mettre en œuvre un projet d'animation issu du projet pédagogique et assurer l'animation des activités,
- Préparer ses activités à l'avance (recherches, tester les réalisations, ...)
- Favoriser des échanges pendant les temps d'accueil et encourager, soutenir l'enfant dans l'activité,
- Aller au-devant des familles pour mettre en place un climat de confiance, témoigner des projets et objectifs, donner des informations à la famille et instaurer le dialogue de manière à recueillir les informations fournies par les parents,

Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel :

- Ne pas fumer en présence des enfants.
- Ne pas utiliser de portable sauf cas d'urgence.
- Mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC, portail...

Une attention est portée envers les équipes techniques (nettoyage, cuisine, agents d'entretien...) car l'ALSH ne peut fonctionner sans l'adhésion et l'implication de tous.

IX. Les modalités d'évaluation de l'accueil

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe des outils d'évaluation sont mis en place : critères, indicateurs et grilles d'évaluation. Ils font l'objet d'échanges et d'analyse de pratiques en équipe puis avec la coordinatrice jeunesse et avec la directrice du service Enfance Jeunesse. Ces outils fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.

Une synthèse de ces évaluations est faite pour permettre un retour à la direction et aux élus jeunesse.